

EXTENSION DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DES SEPT-ILES

COMPTE-RENDU DES ECHANGES DU GROUPE DE TRAVAIL « ACTIVITES DE LOISIRS EN MER » DU 04/12/2018

14h – 16h30 Pôle Phoenix (Pleumeur-Bodou)

Rédacteur : Pascal PROVOST

Annexes : diaporamas et tableau des enjeux présentés en séance

Participants	
x F. ALBAN (UBO, Conseil Scientifique RNN)	x G. HERVE (Centre Nautique de Trégastel)
x J. BAIN (Perros-Guirec)	x M. LE BARON (AFB)
x G. BENTZ (LPO – RNN des Sept-Iles – Centre de soins)	x M. LE BORGNE (LTC, Chargée de mission N2000)
x D. BREMONT (Plongeur vidéaste)	x M. LEDARD (DREAL Bretagne)
x L. BOYER (Cap Plongée)	x N. LEGER (DDTM 22/ DML)
x A. CANDELA (Aquarium de Trégastel)	x R. LE MANAC'H (Office du Tourisme Communautaire)
x Y. DELVAUX (Association des Plaisanciers de Perros)	x C. MANGEL (Association 7 Iles 2000)
x G. DE NANTEUIL (L'Archipel Libre)	x C. MOULIN (DREAL Bretagne)
x A. DENIAU (LPO – RNN des Sept-Iles)	x H. NIVET (Penvenan)
x C. DUVAL (DREAL Bretagne)	x P. PROVOST (LPO – RNN des Sept-Iles)
x J. GROUSSEAU (LPO – RNN des Sept-Iles)	x P. RUCINE (Association ArtVor)
x Y. GUEGAN (Association des Plaisanciers du Port de Ploumanac'h)	x E. STRICOT (Morlaix Communauté, Chargé de mission N2000)
x A. HAMON (Perros-Guirec)	

Introduction et présentation du projet

Présentation des grands enjeux, du cadre du projet d'extension (contexte Européen et ambition nationale) et de la méthode de travail avec la feuille de route 2019.

Compte-rendu des échanges

La présentation des enjeux initiaux suscitent un débat autour de la présence des prédateurs : oiseaux et mammifères marins. Des séries à long terme mettent en évidence des tendances assez contrastées. La colonie de fou de Bassan (une des 54 colonies dans le monde) subit un stress nutritionnel avec la raréfaction des ressources en maquereaux qui fait chuter la production en jeune (85 % à 96 % dans les années 90, seulement 19 % en 2018). L'étude des régimes alimentaires chez les prédateurs aux Sept-Iles révèle que les proies sont très variées. La présence de cette grande faune est probablement révélatrice de la bonne santé du réseau trophique. Il est important de noter la diversité des facteurs influant sur la dynamique des populations animales.

Les effets des hydrocarbures (comme l'évènement du Torrey Canyon en 1967 ou l'Amoco Cadiz en 1978) ont contribué à l'effondrement de certains effectifs et notamment de la population de macareux moine aux Sept-Iles.

Parmi les enjeux présentés lors la réunion, il a été question du secteur d'extraction de sables coquilliers de la Pointe d'Armor. L'extension du périmètre Natura 2000 n'est pas envisageable, le réseau étant stabilisé. De plus, l'activité d'extraction de granulats n'est pas systématiquement exclue dans un site Natura 2000.

L'intégration de ce secteur dans le périmètre de réflexion de l'extension de la réserve naturelle prend tout son sens. De plus, les dunes hydrauliques sont des enjeux forts identifiés dans la Directive DCSMM. Au moment de la commande relative à l'extension des sites Natura 2000 en mer en 2007, les enjeux considérés étaient essentiellement sur les zones rocheuses, les bancs de maërl et les herbiers de zostères. C'est cette absence

de prise en compte des habitats de sable et vase qui a exclu certains secteurs du périmètre Natura 2000 (baie de Perros-Guirec, baie de Lannion).

Quelques avis sont exprimés sur la légitimité du projet d'extension de la réserve et notamment son volet réglementaire (voir dernière partie du compte-rendu).

Diagnostic de l'état des connaissances : partage des enjeux

Etat des lieux socio-économique et brève présentation des enjeux du patrimoine naturel identifiés dans le cadre du site Natura 2000 « Côte de Granit Rose – Sept-Iles » et de la DCSMM.

Compte-rendu des échanges

Le DOCOB dresse un bon état des lieux des activités socio-économiques tant en mer que sur la côte au sein du périmètre Natura 2000 « Côte de Granit Rose – Sept-Iles ». Le groupe de travail dédié à l'étude de l'extension de la réserve ne traite pas uniquement des activités autour des Sept-Iles. Les échanges permettent de compléter le diagnostic initial.

Concernant les pêcheurs plaisanciers, tous ne sont pas affiliés à une association et donc au comité départemental des associations de pêcheurs plaisanciers des Côtes d'Armor. Le régime réglementaire n'est pas le même que pour les professionnels. Ainsi un plaisancier a le droit à 50 mètres de filets et 2 casiers. 9 associations de pêcheurs plaisanciers, pour la plupart anciennes sont référencées au sein du site Natura 2000. Cette liste demande à être actualisée en fonction du périmètre d'étude de l'extension. Certaines associations sont disposées à participer aux réseaux de sciences participatives tel que le réseau Obsenmer, ce qui permet de contribuer à la connaissance et permet aussi de valoriser leur activité.

L'activité de guide de pêche semble peu fréquente mais nécessiterait d'être réévaluée sur le territoire en lien avec la DML.

Le nombre de mouillages sur le territoire est référencé dans les ZMEL (Zones de Mouillages et d'Equipements Légers) et les concessions portuaires.

La pêche à pied récréative a été évaluée lors d'un comptage national à environ 1000 pratiquants sur le littoral du site Natura 2000. D'autres comptages de l'association Vivarmor Nature précisent la fréquentation de cette activité sur l'ouest des Côtes d'Armor. Les pratiquants aux Sept-Iles sont évalués à quelques dizaines, effectif modeste en raison des contraintes du site (bateau, marée, météorologie). La plupart des pratiquants semblent suivre les recommandations de l'Agence Régionale de Santé Bretagne et de l'Ifremer pour ce qui est de la définition des zones de pêches interdites (<http://www.pecheapied-responsable.fr/>).

L'activité nautique est évaluée au sein de 6 centres nautiques référencés sur le site Natura 2000. L'activité est à réévaluer à l'échelle du territoire d'étude de l'extension et il faut noter que les pratiquants libres ne sont pas recensés.

La pratique du kayak de mer semble en augmentation (des pratiquants sont observés jusqu'aux Triagoz), la réglementation diffère si la pratique est réalisée en club ou en pratiquant libre. La DML va contribuer à évaluer cette pratique (sorties organisées, types d'embarcations, catégories...). L'aviron de mer est peu pratiqué, l'activité n'existe plus au centre nautique de Trébeurden.

Les navires de promenades (Filao, Ar Jentilez) sont distingués de ceux pratiquants de l'activité commerciale (Sant C'hireg). Le voilier l'Ausquémé n'est plus dans le territoire, il a été vendu à Cancale. Le catamaran « Autrement Perros-Guirec » d'Armor Navigation a également été vendu. L'Aimée-Hilda (ancien bateau de la SNSM) fait quelques sorties pour ses adhérents.

Quelques compléments sont apportés sur les écoles de surf et kite dans le territoire. Un club est ajouté : le SCWAL. Le Ponant Surf School de Perros-Guirec et Trestel a été convié au groupe de travail mais n'a pas répondu. L'association Trégor Kite est une école itinérante de l'Ouest des côtes d'Armor (localisation dépendante des vents).

Le volume d'activité des loueurs de bateaux semble difficile à évaluer, de même que les bateaux taxis. Toutefois certains loueurs sont bien référencés : Briconautic, Nauti-Breizh, Perros-Plaisance, Super U. Certaines pratiques semblent en développement telles que la location de bateau AirBnB, promue notamment par les assurances.

Les manifestations sportives et culturelles qui font l'objet d'une évaluation d'incidences au titre de Natura 2000 sont suivies par LTC. La DML assure l'instruction des demandes de manifestations sur le DPM. Le formulaire d'évaluation d'incidences sert avant tout à s'assurer que la manifestation n'aura pas d'impact significatif sur le milieu. Les organisateurs estiment que les déclarations sont fastidieuses à remplir mais reconnaissent l'importance de l'information sur les observations de mammifères marins ou les déchets en

mer. LTC est disponible pour aider les organisateurs des manifestations et produire des supports simplifiés. Jusqu'à aujourd'hui, il n'y a pas eu de refus, dans certains cas, un dialogue s'installe avec l'opérateur notamment pour des adaptations de parcours, de localisation d'installations à terre ou de localisation de mouillages forains. Le DOCOB recense de l'ordre de 30 manifestations par an (2016), 27 entre novembre 2017 et novembre 2018 par la DML. Certaines manifestations sont routinières et organisées par des centres nautiques, certaines se pratiquent sur l'estran. Ces évaluations d'incidences ne concernent pas les pratiquants libres.

L'activité de plongée sous-marine est une pratique importante dans le territoire. Il y a plusieurs clubs de plongée, pour la plupart affiliés au comité départemental. Il semble que la pratique soit stable mais les chiffres peuvent être actualisés. Peu de pratiquants libres et des visites de clubs extérieurs au territoire sur des spots reconnus tels que le site de la cale de Pors Kamor (Ploumanac'h) ou le site du Cerf, aux Sept-Iles, notamment durant les longs week-ends de mai. Le volume de plongée aux Sept-Iles est plutôt faible en raison des contraintes du site (courant, accessibilité). Aucune interdiction pour la pratique de la plongée dans le territoire. À noter enfin, la pratique courante de la chasse sous-marine, activité affiliée ou non à la FFESSM. Des risques de collision existent, notamment sur le site de Trestrignel à Perros-Guirec où certains chasseurs ne signalent pas leur présence avec une bouée.

La randonnée est une pratique courante sur la côte et notamment sur le sentier des douaniers à Ploumanac'h qui recense 800 000 visiteurs par an. Les demandes en lien avec la pratique de la randonnée arrivent en tête de liste dans les Offices de Tourisme.

Concernant le parapente, il est noté à la Clarté et non à Ploumanac'h.

L'usage des drones est aujourd'hui constatée sur le territoire. Les zones interdites sont référencées sur le site GEOPORTAIL (IGN, DGAC), peu de sites semblent accessibles en raison de la réglementation (hors base militaire, aéroport, secteurs urbains, Sept-Iles...). Une zone autorisée est mentionnée à l'est de l'île Tomé.

Les structures de pédagogie à l'environnement et les associations contribuent à la fréquentation des estrans pour de la récolte d'algues à des fins culinaires et de l'initiation à la pêche à pied.

La question de la spatialisation des activités et de l'existence d'autres activités récurrentes soulèvent plusieurs observations. Ces sujets sont traités dans le cadre de Natura 2000 ou du SAGE :

- Carénage : ce sujet a fait l'objet d'un diagnostic dans le territoire, les besoins sont identifiés en lien avec les collectivités. Il convient de développer une filière de traitement pour chaque territoire. Certaines infrastructures sont à mettre aux normes, d'autres se trouvent sur des structures privées. Les usagers souhaitent des alternatives constructives et sont conscients que la plupart des aires de carénages ne sont pas adaptées aux besoins. Un financement peut être obtenu via l'Agence de l'Eau ou via une mesure spécifique « Carénage » de la DCSMM (instruction par la DDTM).
- Désenvasement des ports : problématique coûteuse de Morlaix à Perros-Guirec. Les contraintes sont élevées (gestion des boues conforme aux Directives) et la solution du clapage en mer comme cela semble être le cas en Espagne, n'est pas une solution soutenable et durable. Il s'agit d'un enjeu environnemental important.
- Epaves de bateaux : un diagnostic a été réalisé au sein du Pays du Trégor-Goëlo sur les Bateaux Non Navigants (BNN) et les Bateaux Privés Hors d'Usages (BPHU). Le gisement semble important, voir grandissant. Une procédure simplifiée existe pour les autorités portuaires. La filière de déconstruction se met en place à partir de cette année.

Une campagne de sensibilisation sera lancée cette année de Plestin-les-Grèves à Plouha (projet Natura 2000 / SAGE porté par LTC, Guingamp-Paimpol agglomération et le PETR Pays de Guingamp) pour sensibiliser les plaisanciers aux bonnes pratiques en apportant des solutions.

La mise à l'eau d'embarcations légères (type pneumatique) génèrent parfois des conflits avec les usagers locaux. Pour éviter la saturation des cales en pleine saison, la cale de mise à l'eau du Port de Ploumanac'h est devenue payante. Ce genre d'installation qui a probablement déplacé la problématique de mise à l'eau sur d'autres cales du territoire, a fait l'objet de dégradations. Le coût d'installation est important.

Recueil des attentes et inquiétudes sur le projet d'extension

Compte-rendu des échanges

A propos du projet d'extension, certaines personnes expriment le sentiment de ne pas avoir été consultées en amont, avant l'annonce au comité consultatif de décembre 2017.

Il est rappelé que ce projet d'extension s'inscrit dans le cadre de la mesure M003-NAT1b « Compléter le réseau d'Aires Marines Protégées par la mise en place de protections fortes sur les secteurs de biodiversité marine remarquable » du Plan d'Action pour le Milieu Marin. Cette mesure a été validée par le Comité Maritime de Façade (CMF), consulté en 2017. Le Plan Biodiversité du Ministère de l'Ecologie (action 35) annoncé en juillet 2018 est venu entériner la mesure concernant la création ou l'extension de 20 réserves naturelles nationales.

Post-réunion : le 15 février 2019, M. François de Rugy, Ministre de la Transition écologique et Solidaire a envoyé un courrier aux Préfets, pour confirmer la prise en compte du projet d'extension de la RNN des Sept-Iles dans le cadre du Plan Biodiversité. Un point d'avancement devra lui être fait en juin 2019.

Il n'y a pas d'objectif de surface pour le projet d'extension. L'objectif global de la DCSMM est de mettre en place un réseau d'aires marines protégées afin d'assurer la pérennité des habitats et espèces. Les enjeux marins en dehors du territoire actuel de la réserve naturelle et notamment au sein du périmètre Natura 2000 doivent être bien identifiés afin de définir un périmètre cohérent pour le maintien d'un bon état de conservation de la biodiversité marine (zone fonctionnelle des oiseaux marins, habitats marins à enjeux, ressources proies...). Il est rappelé qu'il existe plusieurs types d'aires marines protégées avec différents niveaux de protection : Réserve Naturelle Nationale (RNN), Arrêté de Protection de Biotope (APB) / Arrêté de Protection d'Habitat Naturel (APHN), site Natura 2000, Parc Naturel Marin (PNM), Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS)...

Le projet d'extension est en cours de construction, nous ne sommes qu'en amont de la démarche, il n'y a pas de zone d'étude validée, ni de périmètre d'extension, ni de réglementation. Ceci se fera en lien avec les 2 autres groupes de travail (voir comptes-rendus des GT Activités professionnelles en mer et GT Connaissances). L'objectif est de valider lors du prochain Groupe de Travail Plénier après l'été 2019, un nouveau périmètre avec des enjeux bien identifiés. Dans un second temps, les aspects réglementaires seront évalués et discutés.

Pour ce qui concerne le périmètre actuel, différentes réglementations sont en place et sont rappelées en page 20 et 21 du plan de gestion 2015 – 2024, accessible via le lien suivant :

<https://www.dropbox.com/sh/pxs0c3uoioanqy7/AACNf5qpqpykWjHTE1jntW93a?dl=0>

Il est rappelé que lors de la création du statut de Réserve Naturelle en 1976, toutes les îles étaient interdites au grand public pour le débarquement, l'île aux Moines est quant à elle redevenue accessible à partir de l'arrêté de 1996.

La réglementation aux Sept-Iles n'apporte pas d'interdiction en termes de navigation, ni de mouillage, il n'y a pas de mesure spécifique autour de l'archipel. Les bouées avec les panneaux de signalétique ont été posées pour informer les usagers de la réglementation sur les îles et l'estran. Les cartes marines mentionnent « zone réglementée » pour informer également les usagers.

Conclusion

Les échanges ont permis d'affiner le diagnostic socio-économique initial issu des éléments du DOCOB du site Natura 2000. Des compléments restent à apporter pour certaines activités.

De plus, les représentants des usagers et activités ayant trait sur l'archipel ont rappelé leurs craintes et questionnements quant au projet d'extension de la réserve naturelle.